



1

COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 22 octobre 2025

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

**De la commission nommée pour l'examen
du préavis No 09/2025 relatif à l'octroi d'un crédit
d'apurement de CHF 90'313.65 pour couvrir les
frais de la construction d'un ascenseur public et la
création d'une passerelle pour relier la route
cantonale à l'esplanade du collège (parcelle No 87)**

Dates : 13.10

Rapporteur : M. Béat Grand X

Membres : M. Béat Grand X

M. Stéphane Teklits X

Mme Francine Jordan X

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 13.10.2025 en la salle du Conseil communal en présence des Municipaux MM. Arnaud Rey Lescure et Ludovic Sherif. Nous les remercions d'avoir exposé le préavis avec précision et d'avoir répondu à toutes nos questions.

La commission s'est ensuite réunie pour étudier le préavis à la suite de cette séance.

Avis de la commission

Le préavis N° 9/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement fait suite au préavis N° 16/2019 pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 691'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège.

Pour rappel, le préavis initial a été accepté par le conseil de la précédente législature dans sa séance du 2 décembre 2019 et ses buts étaient les suivants :

- Relier le haut et le bas de la commune
- Créer une continuité avec le bâtiment multigénérationnel et faciliter l'accès aux personnes avec mobilité plus faible qui y logeront

Le montant alloué par le conseil en 2019 pour effectuer l'installation d'un ascenseur public et éa création d'une passerelle était de CHF 691'000 TTC au maximum. Nous notons dans ce premier préavis que les coûts des travaux étaient déterminés par l'architecte à +/- 10%. Cela nous mène à des coûts estimés dans une fourchette entre CHF +621'900.- et CHF 760'100.-. Nous constatons que nous sommes dans la fourchette haute car le montant total de la facture s'élève à CHF 781'313,65.

Trois points principaux sont mis en avant par la municipalité pour expliquer ce dépassement.

- La découverte, lors du terrassement, d'une semelle en béton et d'une dalle de répartition des charges plus importante que prévu (sciage plus important du mur de soutènement).
- Des travaux de maçonnerie pour tirage d'un nouveau câble d'alimentation électrique pour remplacer le câble défectueux alimentant un lampadaire de la place de jeux publique.
- Le raccordement de l'ascenseur (câble et borne électrique)

Nous rajouterons un dernier point qui est la durée du chantier qui a également eu un impact certain sur les coûts.

Montants des travaux d'exécution

Titre	Montant devis	Montant exécution
Terrassement, béton et canalisation	CHF 193'860.00	CHF 242'178.90
Passerelle en BFUP	CHF 187'398.00	CHF 180'757.96
Peinture sur béton	CHF 3'231.00	CHF 0.-
Installation d'éclairage et électrique de force	CHF 21'540.00	CHF 41'921.60
Conduites de raccordement aux canalisations	CHF 0.-	CHF 1'577.45
Ascenseur	CHF 63'543.00	CHF 67'864.15
Serrurerie, cage ascenseur	CHF 75'390.00	CHF 77'714.00
Ouvrages métalliques courants	CHF 3'769.50	CHF 1'099.25
Nettoyages	CHF 0.-	CHF 3'230.74
Honoraires	CHF 106'407.60	CHF 138'254.15
Taxes et assurances	CHF 10'475.90	CHF 21'951.65
Jardinage et plantations	CHF 5'385.00	CHF 0.-
Clôtures	CHF 0.-	CHF 4'763.80
Divers et imprévus	CHF 20'000.00	CHF 0.-
TOTAUX	CHF 691'000.00	CHF 781'313.65

Terrassement, béton et canalisation

Les explications du préavis sur ce point sont déjà détaillées et ne nécessite pas d'explications supplémentaires

Passerelle en BFUP

La société en charge de livrer la passerelle a subi des difficultés. Cela a créé des soucis et des retards pour la mise en fonction de l'ascenseur. Cependant, la simplification de la passerelle a permis d'économiser de frais sur cet aspect du projet.

Peinture sur béton

La municipalité a décidé d'économiser sur la peinture tout en tenant compte de l'esthétisme. Le rendu de la passerelle avec son béton n'est pas dérangement pour ce poste.

Installation d'éclairage et électrique de force

Les explications du préavis sur ce point sont déjà détaillées et ne nécessitent pas d'explications supplémentaires.

Conduites de raccordement aux canalisations

Il a fallu récupérer les eaux usées de l'intérieur de la cage d'ascenseur et ce raccordement a eu un coût contenu.

Ascenseur

L'ascenseur est plus onéreux que dans le devis initial (+6.8%). Certains choix de matériaux intérieurs dans les finitions expliquent cette tendance à la hausse.

Serrurerie, cage ascenseur

Ce poste ne revêt pas de grande différence avec le budget (+3%) et considéré comme conforme.

Ouvrage métalliques courants

Ce poste a pu être réduit car des éléments n'étaient pas nécessaires. Aucune main courante n'a dû être installée sur la passerelle.

Nettoyages

Des coûts de nettoyage ont dû être entrepris pour les vitres intérieures et extérieures de la cage d'ascenseur. Cela n'avait pas été pris en compte dans le budget. L'accès étant difficile, des nettoyages sur cordes ont été nécessaires et implique des coûts de CHF 3'230,74.

Honoraires

Nous constatons que les coûts d'honoraires ont subi une augmentation importante (+29,9%). Cet alourdissement de la facture est lié principalement aux problèmes qu'il y a eu avec la passerelle. En effet, l'ouvrage a été commandé à une entreprise de la région qui a eu des difficultés alors que le projet était déjà avancé. Il a fallu trouver des solutions pour limiter le risque de pertes pour la commune si la société venait à faire faillite. Cette passerelle a donc nécessité beaucoup d'attention. Une solution a été mise en place avec le directeur des travaux pour payer en direct les fournisseurs liés à la construction de la passerelle. Cela a évité que l'argent ne soit utilisé à d'autres fins par l'entreprise en difficulté mais a eu un coût important. Cette problématique surmontée avec le directeur des travaux a eu un petit avantage. Il a été possible d'économiser sur la passerelle en BFUP.

Taxes et assurances

Le chantier a eu un retard d'environ deux ans lié principalement à la passerelle et à la réception en conformité de l'ouvrage. En effet, la passerelle a été mise en fonction alors qu'elle n'avait pas encore été réceptionnée pour des raisons de paiement et de négociation. Ce délai est la raison principale de l'augmentation de CHF 11'475,75 liée à ce poste.

Jardinages et plantations

Aucun coût n'a été nécessaire.

Clôtures

Les clôtures qui passent sous la passerelle ont dû être démontées pour les travaux, puis remises en place par la suite. Une des deux barrières démontées a dû être remplacée à neuf.

Divers et imprévus

Tous les coûts ont été réparti dans la facture finale.

La facture totale de l'ascenseur se monte à CHF 781'313,65 et sera amortie sur 30ans. La charge financière annuelle théorique pour la totalité de l'ouvrage se monte à CHF 28'696,70 (CHF 24'668,70 et CHF 4'028). En réalité, elle devrait être légèrement supérieure. Le taux d'intérêt théorique de 0,45% du préavis initial diffère en notre défaveur par rapport au taux réel contracté à la fin du crédit de construction. La charge financière effective sera communiquée lors de la séance du Conseil communal.

En finalité, le coût du chantier dépasse le budget initial alloué. Ce dépassement peut être expliqué par plusieurs facteurs décrits ci-dessus et qui ne relève pas d'une gestion défailante. Nous tenons également à souligner que la municipalité a réussi, lors des problèmes rencontrés, à minimiser les risques financiers pour la commune qui aurait pu être important en cas de faillite de l'entreprise en difficulté. La municipalité nous a livré un objet conforme au projet et, malgré le dépassement, a eu le souci d'économiser sur les points possibles.

Concernant l'ascenseur, dont le projet avait fait l'objet de discussion et finalement accepté à 13 voix pour, 6 contre et 6 abstentions en décembre 2019, il semble être approuvé par une partie de la population à la grande satisfaction de la municipalité. Pour preuve, l'ascenseur est aujourd'hui pleinement opérationnel et opère une moyenne de 1'000 courses par semaine.

La commission vous propose à l'unanimité d'accepter ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis No 09/2025 de la Municipalité du 25 août 2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'313.65 de dépassement pour la construction d'un ascenseur public et la création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège, en complément au préavis No 16/2019.

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit total d'apurement de CHF 90'313.65 TTC au maximum en complément au préavis No 16/2019 ;
2. de couvrir cette dépense par un emprunt bancaire ;
3. de prendre acte que cet investissement sera amorti sur une durée de 30 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 25 août 2025.


Le Rapporteur